

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-850/SG/SAS concernant une prise en charge complémentaire de traitement physiothérapie de Mme Olive au Centre anticancéreux de Marseille .

n° 72-850/SG/SAS

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES
SOCIALES

Date de publication

1 juin 1972

Numéro JO

n° 12 du 25/06/1972

Date du numéro

25 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisée la prise en charge complémentaire par le budget du Territoire des frais de traitement de physiothérapie de Mme Josette Olive au Centre régional anticancéreux de Marseille. Cette dépense est imputable au budget du Service local,